



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 novembre 2007, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente: Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande d'observer une minute de silence en mémoire des trois (3) militaires qui ont oeuvré en Afghanistan et qui sont décédés récemment.

CV-2007-1007 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 novembre 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1008 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 novembre 2007 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 6 novembre 2007

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 novembre 2007 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 6 novembre 2007, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 novembre 2007

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 novembre 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 octobre 2007.

CV-2007-1009 Dépôt des documents requis par l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes - AP2007-537 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de prendre acte de :

- la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour la période du mois de septembre 2007;
- la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007;

conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt d'un document de monsieur le conseiller André Letendre, en date du 6 novembre 2007, relatif à une modification proposée au « *Rapport sur la situation financière de la Ville de Québec (version du 1^{er} novembre 2007)* ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, d'une pétition relative à l'amélioration de la sécurité de la traverse piétonnière, à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la rue Arthur-Rousseau, en date du 31 octobre 2007.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

- Dépôt d'un document, par madame Raymonde Fillion, représentante du « Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap », concernant la question de l'accessibilité universelle dans la ville de Québec.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 18 h 55 afin de pouvoir intervenir sur une question d'une citoyenne et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 heures.

- Dépôt d'une lettre, par monsieur Antoine Rochette, signée par certains résidents de l'avenue Monk, en date du 19 novembre 2007, relative au projet de règlement R.V.Q. 1131.

Monsieur le président Yvon Bussières quitte temporairement son siège à 19 h 05 afin de pouvoir intervenir sur une question d'un citoyen et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à la présidence à 19 h 08.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Côté, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Huot, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 10.

Propositions non annoncées

Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition à l'effet de demander, à l'Office des Transports du Canada, le report de l'échéance pour le dépôt d'une position officielle sur les lignes directrices des plaintes relatives au bruit et aux vibrations ferroviaires.

Il souhaite obtenir le consentement des membres du conseil afin que cette proposition puisse être discutée séance tenante.

Conformément aux dispositions de l'article 62 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, demande aux membres du conseil s'ils consentent à ce que cette proposition fasse l'objet de discussions. Les membres du conseil ne donnent pas leur consentement unanime. En conséquence, cette proposition est transmise au comité exécutif pour avis et elle sera réinscrite à la prochaine séance.

CV-2007-1010 Félicitations à madame Claire Simard, directrice du Musée de la civilisation et à monsieur Guy Vadeboncoeur, directeur du Musée Stewart, pour la signature d'une entente entre ces deux (2) musées pour la réalisation d'expositions mettant en valeur notre patrimoine et remerciements à madame Liliane Stewart, présidente de la fondation Macdonald-Stewart, pour la magnifique contribution aux festivités du 400^e anniversaire de la fondation de Québec

Attendu que du 13 novembre 2007 au 19 octobre 2008, le Musée de la civilisation présente l'exposition « *Trésors du temps de la Nouvelle-France* -

la collection du Musée Stewart », dans le cadre du 400^e anniversaire de la fondation de Québec;

Attendu qu'à partir du 28 novembre 2007, le Musée Stewart accueillera l'exposition « 26 objets en quête d'auteurs » du Musée de la civilisation;

Attendu qu'une entente signée l'an dernier entre ces deux (2) musées permettra également la réalisation d'une coproduction sur la guerre de « Sept ans » qui sera présentée à Québec en 2009 et à Montréal en 2010;

Attendu que cette collaboration accroît la visibilité du Musée de la civilisation, tout en stimulant la diffusion de notre patrimoine collectif;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Létourneau,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Claire Simard, directrice du Musée de la civilisation et à monsieur Guy Vadeboncoeur, directeur du Musée Stewart, pour avoir pris l'initiative de cette entente qui permettra la réalisation d'expositions mettant en valeur notre patrimoine;
- 2° de remercier madame Liliane Stewart, présidente de la fondation Macdonald-Stewart, pour cette magnifique contribution aux festivités du 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1011 Félicitations aux lauréats de Québec pour les « Prix du Québec 2007 »

Attendu que les « Prix du Québec 2007 » ont été décernés le 6 novembre dernier lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale;

Attendu que ces prix permettent de souligner la contribution exceptionnelle de plusieurs personnalités au développement scientifique et culturel du Québec;

Attendu que trois (3) des récipiendaires de ces prix ont choisi la ville de Québec pour poursuivre leurs travaux et leurs oeuvres;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations aux lauréats de Québec des « Prix du Québec 2007 » aux personnes suivantes :

- monsieur Paul Hébert, lauréat du prix *Denise-Pelletier* (arts de la scène);

- monsieur Jacques Lacoursière, lauréat du prix *Gérard-Morisset* (patrimoine);
- docteur Yves Morin, lauréat du prix *Armand-Frappier* (développement d'établissements de recherche, administration ou promotion de la recherche).

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1012 Attribution de deux (2) odonymes - Rue Zoé-Blais et rue Elmina-Anger - District des Monts - Arrondissement Charlesbourg - CU2007-088 (Ra-1362)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de nommer les deux (2) rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel par les odonymes suivants :

- Rue A : Zoé-Blais, rue;
- Rue B : Elmina-Anger, rue.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1013 Désignation du représentant de la Ville de Québec au comité d'arbitrage prévu au projet de loi n^o 6, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2007, c.10) - AJ2007-084 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de désigner monsieur Raynald Bédard, directeur du Service des finances et trésorier de la Ville de Québec, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité d'arbitrage créé aux termes du chapitre 10 des lois du Québec de 2007 (projet de loi n^o 6).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1014 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif aux contrats pour la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs à des fins de déneigement, saisons 2007-2008 et 2008-2009 (VQ-39483) - AP2007-526 (CT-2162715, CT-2162716, CT-2162718, CT-2162719) — (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue de la location de quatre (4) niveleuses avec opérateurs, pour les saisons hivernales 2007–2008 et 2008–2009, le tout basé sur cent soixante (160) heures d'utilisation par équipement par saison, selon les tarifs horaires, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ–39483 et à leur soumission respective en date du 2 novembre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes, à :

- « Les Entreprises Lou-Vil inc. », le contrat pour une niveleuse;
- « Les Constructions Bé-Con inc. », le contrat pour une niveleuse;
- « Les Entreprises P.E.B. ltée », le contrat pour deux (2) niveleuses.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1015 Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien d'un système d'impression numérique, couleur et neuf à multifonctions pour une période de soixante (60) mois (VQ–39324) - AP2007-528 (CT-2160756) — (Ra-1363)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger, à « Bureautique Côte-Sud inc. », le contrat en vue de la location et l'entretien d'un système d'impression numérique, couleur et neuf à multifonctions, de marque Canon, modèle « image Runner Couleur série C5185 », pour une période de soixante (60) mois suite à sa mise en opération, selon les prix unitaires basés sur des quantités estimées, conformément à la demande de soumissions publiques VQ–39324 et à sa soumission en date du 18 octobre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1016 Autorisation au personnel des firmes « Agence de sécurité Belley (Services McKinnon inc.) » et « Groupe de sécurité Garda inc. » pour agir à titre d'agents de stationnement durant les opérations de déneigement et de nettoyage printanier de la Division des travaux publics - Saison hivernale 2007-2008 et nettoyage printanier 2008 - Arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien - AP2007-530 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser le personnel des firmes « Agence de sécurité Belley (Services McKinnon inc.) » et « Groupe de sécurité Garda inc. » pour agir à titre d'agents de stationnement durant les opérations de déneigement et de nettoyage printanier de la Division des travaux publics des arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien pour la saison hivernale 2007-2008 ainsi que le balayage printanier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1017 Abrogation de la résolution numéro CV-2005-0729 relative à la dénomination de l'immeuble situé au 1130, route de l'Église « Édifice Sainte-Foy » - Dénomination de l'immeuble situé au 1130, route de l'Église « Édifice Andrée-P.-Boucher », en mémoire de madame la mairesse Andrée P. Boucher, le 24 août 2008 - CU2007-086 (Abroge CV-2005-0729) (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2005-0729, adoptée par le conseil de la ville le 6 juin 2005, relative à la dénomination de l'immeuble situé au 1130, route de l'Église « Édifice Sainte-Foy »;
- 2° de nommer ce même édifice, « Édifice Andrée-P.-Boucher », en mémoire de madame la mairesse Andrée P. Boucher, selon les délais prévus par les règlements de la Commission de toponymie, soit le 24 août 2008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1018 Vente d'une partie des lots 1 147 859, 1 147 274 et 1 147 841 du cadastre du Québec, située dans le district Lebourgneuf, à « Immostar inc. » - Arrondissement Les Rivières - DE2007-090 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de vendre à « Immostar inc. », pour un montant de 1 639 610,50 \$, deux (2) terrains vacants situés en front du boulevard Lebourgneuf, à l'angle nord-ouest de l'autoroute Robert-Bourassa, connus et désignés comme étant une partie des lots 1 147 859, 1 147 274 et 1 147 841 (emprise du ministère des Transports du Québec à être échangée à la Ville) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ultérieurement connue sous de nouveaux numéros de lots, d'une superficie approximative de treize mille sept cent trente-trois mètres carrés et soixante centièmes (13 733,6 m²), le tout selon les conditions conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel. Le solde à payer, lors de la signature de l'acte notarié, est de 1 477 836,18 \$ compte tenu d'un acompte de 161 774,32 \$ déjà versé lors de la signature de l'offre d'achat.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1019 Prolongement de la rue du Cabestan - District de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2007-118 (CT-DE2007-118) — (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel qui implique le prolongement de la rue du Cabestan, sur une longueur approximative de 300 mètres linéaires, à être réalisé par « 9169-9744 Québec inc. », le tout selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions des ententes à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9169-9744 Québec inc. », des ententes relatives à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire

décisionnel;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser une dépense de 3 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1194).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1020 Prolongement des rues d'Érié et d'Édimbourg - District de Val-Bélair (34) - Arrondissement Laurentien - DE2007-120 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des rues d'Érié et d'Édimbourg, sur une longueur approximative de 430 mètres, à être réalisé par « Lotissement Olympia inc. », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Lotissement Olympia inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Lotissement Olympia inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que la modification de l'assiette d'une servitude permanente existante d'aqueduc réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;

6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1021 Prolongement de la rue de la Galène - District des Sentiers (19) - Arrondissement Charlesbourg - DE2007-126 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase IV du projet « Le Boisé du Bourg-Royal », qui implique le prolongement de la rue de la Galène, sur une longueur approximative de 180 mètres linéaires, à être réalisée par messieurs Jean-Clément Poulin, Gilles Martin, Gaston Fecteau, Michel Gagnon, Robert Poulin, Gilles Pelletier et Claude Brochu, faisant affaires sous la raison sociale « Entreprise des 9 Enr., SNC Société en nom collectif », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux, avec les personnes mentionnées au paragraphe 1°, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E.-2;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1022 Abrogation de la résolution numéro CV-2007-0081 - Prolongement des rues de Mercure et de Triton et ouverture d'une nouvelle rue - « Projet Bois Enchanté, phase V » - District de Saint-Émile (30) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2007-138 (Abroge CV-2007-0081) (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2007-0081, adoptée par le conseil de la ville le 5 février 2007, relative à l'abrogation de la résolution numéro CV-2005-1173 et au prolongement des rues de Triton, de Mercure et des Feuillus et l'ouverture de deux (2) nouvelles rues;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 87220 Canada Ltée », comprenant notamment le prolongement des rues de Mercure et de Triton et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 400 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « 87220 Canada Ltée » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser « 87220 Canada Ltée » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « 87220 Canada Ltée », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1023 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude d'aqueduc et d'égout située sur le lot 2 074 993 du cadastre du Québec et autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2007-169 (CT-GI2007-169) — (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une

servitude d'aqueduc et d'égout située sur le lot 2 074 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan préparé par monsieur Berthier Beaulieu, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1967 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de ladite servitude.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1024 Affection au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 1 944 010 du cadastre du Québec qui sera ultérieurement connue comme étant le lot 4 092 057 du même cadastre - Arrondissement Limoilou - GI2007-171 (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'affecter au domaine privé de la Ville une partie du lot 1 944 010 (emprise de l'avenue Dumas) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue comme étant le lot 4 092 057 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1025 Virement de fonds au montant de 206 802 \$ au budget du Service de police pour les dépenses encourues dans le cadre des funérailles civiles de madame la mairesse Andrée P. Boucher - PO2007-010 (CT-PO2007-010) — (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 206 802 \$ au budget du Service de police pour les frais encourus lors des funérailles de madame la mairesse Andrée P. Boucher. Cette somme sera répartie comme suit :

- 62 855 \$ pour les salaires supplémentaires du personnel du Service de police et provenant du poste contingent d'agglomération;
- et 143 947 \$ pour les achats de biens et services et provenant des frais généraux.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1026 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au secteur délimité au plan n° 20070709, Règlement n° 55-2007, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-309 (Ra-1362)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au secteur délimité au plan no 20070709*, Règlement no 55-2007, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1027 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude de passage sur une partie des lots 1 227 135 et 1 229 880 du cadastre du Québec et l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Les Rivières - GI2007-162 (CT-2163386) — (Ra-1362)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude de passage sur une partie des lots 1 227 135 et 1 229 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour les fins d'aménagement du parc linéaire de la rivière St-Charles, d'une superficie de mille cent soixante-seize mètres carrés (1 176 m²), tel que montré au plan 2007192AF1.DGN préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, le 19 octobre 2007, sous le numéro 1243 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de cette servitude.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1028 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de service entre la Ville de Québec et « L'Institut de la statistique du Québec » portant sur la réalisation d'une enquête de fréquentation des établissements hôteliers de la région touristique de Québec - Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 - OT2007-008 (Ra-1362)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion de l'entente de service à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut de la statistique du Québec » relative à la collecte, la production, l'intégration, et la diffusion d'informations statistiques sur le marché hôtelier de la région touristique de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012, le tout selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes;
- 2° au maire suppléant et au greffier de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite l'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1029 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la construction d'un mur contre les éboulis sur le boulevard Champlain - GI2007-096 (CT-2162348) — (Ra-1363)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à la construction d'un mur de protection contre les éboulis sur le boulevard Champlain et les travaux afférents, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel. Les coûts imputés à la Ville sont estimés à 184 544,41 \$, incluant les taxes;
- 2° au maire suppléant et au greffier de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1030 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 293 - Renonciation au droit d'opposition - CU2007-077 (Ra-1362)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 293.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 293.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1031 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171 - DE2007-134 (Ra-1363)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 171.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1032 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réserve financière d'appui au développement économique, R.A.V.Q. 297 - DE2007-135 (Ra-1363)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière d'appui au développement économique*, R.A.V.Q. 297.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1033 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Les Entreprises québécoises d'excavation L.E.Q.E.L. (1993) ltée d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 298 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-133 (Ra-1363)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Les Entreprises québécoises d'excavation L.E.Q.E.L. (1993) ltée d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 298.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Les Entreprises québécoises d'excavation L.E.Q.E.L. (1993) ltée d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 298.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-1034 **Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1308 - AT2007-130 (Ra-1362)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur une distance approximative de 405 mètres linéaires dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame incluant l'avenue du Couvent, le vieux couvent, le presbytère et la rue du Temple entre l'église et l'avenue Royale dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 279 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et l'affectation à celle-ci d'une somme de 829 000 \$ représentant les participations financières conjointes d'Hydro-Québec et de certaines entreprises de télécommunication de même il décrète un emprunt de 450 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans.

Ce règlement prend effet à la date de la conclusion de la dernière entente à intervenir avec la ville relativement à la participation financière d'Hydro-Québec et des entreprises de télécommunication, et ce, conditionnellement à ce que lesdites ententes prévoient le versement de la somme totale de 829 000 \$ prévue au présent règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-1035 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1323 - CU2007-076 (Ra-1362)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 54 424 \$ le montant de la dépense autorisée ainsi que celui de l'emprunt décrété et d'établir ceux-ci à la somme de 1 237 564 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-1036 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour le déversement de la neige dans les dépôts de neiges usées, R.V.Q. 1328 - TP2007-050 (Ra-1363)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2008 pour le déversement de la neige dans les dépôts de neiges usées.

Ce règlement fixe les tarifs en fonction du type de camion utilisé et les tarifs sont identiques pour tous les dépôts de neiges usées.

Ce règlement permet, jusqu'au 30 novembre 2008, le remboursement des billets achetés suivant le tarif en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2008.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2007-1037 *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale, R.V.Q. 959 - DE2007-127*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale, R.V.Q. 959.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1038 *Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1326 - DE2007-125*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1326.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1039 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1334 - DE2007-127*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente avec la ministre de la Culture et des Communications sur le développement culturel pour les années 2005 et 2006 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1334.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-1040 *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1131, tel que modifié - AT2007-330 (Ra-1363)*

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1131, tel que modifié.*

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 58 afin de pouvoir intervenir sur une question d'un citoyen et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 20 h 05, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/cs